



SOMMAIRE

Point 25 de l'ordre du jour :

Rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Page

1181

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA
(Algérie).

En l'absence du président, M. Dăţcu (Roumanie), vice-président, prend la présidence.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. M. GIAMBRUNO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : Tout d'abord, je voudrais associer mon pays et ma délégation à l'hommage qui a été rendu à la mémoire d'U Thant. Nous tous qui l'avons connu savons combien U Thant aimait l'humanité et combien il a œuvré inlassablement, animé par les élans d'une conscience morale qui a servi d'exemple à tous. Je crois que le troisième secrétaire général des Nations Unies laisse un souvenir merveilleux que tous nous évoquerons à l'avenir.
2. A nouveau, nous sommes saisis, comme à la vingt-huitième session de la question de la République khmère. Il n'a pas suffi que l'Assemblée générale, au cours de cette session ait réfuté l'intention de convertir l'Organisation en un foyer d'intervention collective. Il est regrettable qu'aujourd'hui, nous nous trouvons à nouveau devant les mêmes faits et devant les mêmes arguments. C'est peut-être là une tentative, et la plus grossière, de violer les principes de la Charte et, surtout, de violer le principe de la non-intervention.
3. A ce propos, nous estimons toujours que le peuple khmer doit pouvoir régler ses problèmes en paix, sans ingérence ni intrusion étrangères et qu'il doit aussi décider quels sont les dirigeants et la forme de gouvernement qu'il souhaite avoir.
4. A nouveau, on veut préjuger cette décision qui, à notre avis, est une décision souveraine du peuple khmer. Nous avons entendu hier la répétition exacte des arguments avancés l'an dernier par des pays qui défendent la politique impérialiste d'une grande puissance, la Chine, ou qui sont liés à cette politique et qui ne font que rappeler l'existence de faits qu'ils ne peuvent prouver ou d'affirmations qui ne peuvent résister à la moindre analyse rationnelle.

5. Je ne voudrais pas m'attarder à réfuter davantage ces arguments. Toutefois, je veux dire que la première chose que l'on a voulu nous faire croire, à savoir que la décision de proposer ce point relève de la décision unanime des pays non alignés, est inexacte. Nous savons tous que le projet de résolution A/L.737/Rev.1, dont ma délégation est un des auteurs et qui vise à jeter les bases d'une conciliation nationale, bénéficie du patronnage de quelques pays non alignés. Autant que je sache, ce groupe de pays, qui est né sous l'inspiration généreuse de quelques dirigeants et qui mérite notre respect, a agi jusqu'à présent par consensus. Il est donc absolument impossible — et je dirai même qu'il y a là une manœuvre dont il faut parler du haut de cette tribune — qu'il y ait eu un consensus en faveur du rétablissement des droits du Gouvernement royal d'union nationale.

6. D'autre part, je voudrais également faire quelques observations sur ce que nous avons entendu l'an passé et que nous entendons encore cette année.

7. On nous a dit à la vingt-huitième session que 90 p. 100 du territoire de la République khmère — et étant donné que j'ai eu l'honneur de participer dès le début à la discussion de ce problème, qui a débuté au sein de la Commission de vérification des pouvoirs dont nous faisons partie, j'ajouterai qu'on ne parlait pas seulement alors de 90 p. 100, mais même de 99 p. 100 — étaient aux mains de ce qu'il est convenu d'appeler le Gouvernement royal d'union nationale, et que plus de 80 p. 100 de la population de ce pays étaient en faveur de ce gouvernement. Lorsque nous avons demandé de faire preuve de patience et lorsque nous avons demandé une enquête officielle et impartiale qui aurait fait la lumière sur des conclusions qui ne pouvaient être faussées puisqu'elles n'auraient pas émané d'une seule partie, on nous a répondu que ce n'était pas nécessaire et qu'il suffisait seulement de quelques semaines pour que les quelques villes qui étaient encore au pouvoir de la République khmère tombent entre les mains des représentants ou de l'armée de Sihanouk. Une année s'est maintenant écoulée et on insiste encore sur les 90 p. 100 du territoire et sur les 80 p. 100 de la population. Il est évident que ces chiffres ne peuvent résister à une analyse rationnelle, et le fait que l'on continue d'insister est la meilleure preuve que ces affirmations ne reposent sur aucun fondement. La seule chose sensée qu'aurait dû faire cette Assemblée aurait été de participer aux travaux d'une commission neutre qui aurait permis grâce à ses bons offices d'éviter — comme cela s'est passé au cours de cette longue année — d'ajouter à la liste des pertes de vies humaines celles qui se sont produites dans cette région troublée.

M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.

8. Je ne saurais insister plus longtemps sur les arguments qui ont été avancés. Mais je me demande si

l'Assemblée peut reconnaître les droits d'un gouvernement royal d'union nationale du Cambodge. Je ne crois pas que l'on puisse avancer d'arguments en faveur de cette reconnaissance. Je me demande si ce prétendu gouvernement est d'une efficacité certaine. Je me demande s'il a quelque responsabilité. Je me demande même s'il a quelque intégrité territoriale que ce soit qui puisse être démontrée, et ce qui est plus grave encore — et la réponse vient naturellement — je me demande s'il est indépendant. Il est en effet fort suspect qu'un gouvernement qui aspire à représenter son peuple ait son siège et maintienne l'apparence d'une organisation administrative dans la capitale d'une grande puissance. Je dirai à tout le moins que nous sommes là en présence d'une nouvelle attitude impérialiste. Je ne crois pas que qui que ce soit puisse méconnaître la gravité que représente le fait d'établir un gouvernement fantoche tirant avantage de la grande influence exercée par cette puissance impérialiste.

9. Nous avons entendu hier le porte-parole de ce pays. J'ai le plus grand respect pour la culture et les traditions séculaires de la Chine, et il est possible qu'à travers l'interprétation je n'aie pas perçu le sens exact de certaines expressions avec la valeur littéraire et poétique qui s'y attachent habituellement, mais lorsque nous avons entendu dire qu'il fallait enterrer les droits de la République khmère — je crois que l'expression utilisée était "dans la poubelle de l'histoire" —, j'ai pensé au peu de respect avec lequel on traitait les droits d'un petit pays. J'ai pensé aussi à la triste expérience que nous avons eue au cours de la seconde guerre mondiale en raison d'un manque de respect de ce genre. Adolf Hitler parlait de la même façon des engagements qu'il n'a jamais respectés. Et, tout comme les droits du peuple tibétain, les droits du peuple khmer devraient être enterrés dans la poubelle de l'histoire. Mais c'est là une autre question que je ne veux pas aborder.

10. Enfin, je voudrais souligner que s'il est vrai qu'aucun changement n'est intervenu dans l'attitude des pays qui sont en faveur du rétablissement des droits de la République khmère et de leur restitution au prince Sihanouk, il y a eu toutefois un changement dans la position de ceux d'entre nous qui s'opposent à cette prétention.

11. Nous avons préparé un projet de résolution dans lequel nous ne disons pas qu'une partie a raison et que l'autre a tort, parce que nous estimons que la fonction des Nations Unies ne consiste pas à rejeter un gouvernement pour en admettre un autre ou à décider quel est le gouvernement qu'un pays doit avoir. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, ce serait là une immixtion dans les affaires intérieures d'un pays. Nous estimons que cette organisation, outre qu'elle a le devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales, a également des objectifs utiles à poursuivre, celui notamment de s'efforcer de régler par des moyens pacifiques tout problème ou tout différend qui peut surgir dans le monde.

12. Le projet de résolution A/L.737/Rev.1 vise précisément à faire régner la paix, à rendre possibles, avec le concours du Secrétaire général, des contacts entre les parties au différend pour parvenir ainsi à une paix qui consacrerait l'existence d'une communauté liée par des intérêts communs, mettant fin à

une lutte dans laquelle il ne saurait y avoir ni vainqueur ni vaincu.

13. Nous lançons donc un appel aux membres de l'Assemblée générale parce que nous pensons que la meilleure manière pour les Nations Unies de contribuer au bien-être de la population de la nation khmère est de manifester leur désir réel de voir la paix rétablie dans le pays et d'apporter à cette population toute l'aide possible, afin qu'elle puisse choisir elle-même son propre destin.

14. M. ROMULO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Ma présence en cette occasion, à cette dernière étape de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, et le fait d'être revenu spécialement des Philippines pour parler de cette question, montrent toute l'importance que mon gouvernement attache au point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

15. Notre point de vue sur ce problème a été défini d'une manière précise et sans équivoque lors de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale l'an dernier. Ce point de vue se fonde sur une déclaration commune qui a été publiée en tant que document officiel de l'Assemblée générale¹, à la demande des Gouvernements de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, de Singapour, de la Thaïlande et des Philippines. Je tiens à rappeler à l'Assemblée les termes de ce document car il est fort important. On y lit en effet :

"Le problème khmer étant d'une importance vitale pour les pays de la région, il est jugé essentiel que le point de vue des pays situés dans le voisinage du pays khmer soit dûment pris en considération; ce point de vue est le suivant :

"1. Le peuple khmer devrait être autorisé à résoudre pacifiquement par lui-même ses propres problèmes politiques, sans aucune intervention extérieure sous quelque forme que ce soit.

"2. Un tel règlement politique devrait être réalisé par les parties autochtones intéressées.

"3. L'Organisation des Nations Unies ne devrait prendre aucune mesure de nature à préjuger la décision du peuple khmer et à prolonger les souffrances tragiques et les pertes de vies humaines et de biens matériels en République khmère."

16. Les principes que je viens d'énoncer ont été les considérations essentielles qui ont motivé le vote de ma délégation en faveur de l'ajournement du débat sur cette question à la dernière session de l'Assemblée générale. Je désire informer l'Assemblée que nous donnons et accorderons notre adhésion la plus totale à ces principes fondamentaux et que nous nous opposons fermement au projet de résolution A/L.733/Add.1 à 3, par lequel l'Assemblée imposerait au peuple cambodgien le gouvernement en exil du prince Sihanouk.

17. C'est un principe primordial, dans les relations entre les Etats, que chaque pays doit pouvoir décider lui-même de sa propre forme de gouvernement ou de ses propres dirigeants, sans ingérence de l'extérieur. Les Nations Unies créeraient un dangereux précédent si elles s'engageaient dans une voie qui constituerait une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays,

en violation directe du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

18. Cependant, nous pensons que le moment est venu pour l'Assemblée générale d'agir de façon constructive au lieu de reporter simplement la question d'année en année. Il serait indigne des Nations Unies que leurs Membres restent les bras croisés dans une attitude d'indifférence, lorsque l'occasion se présente de mettre en vigueur les buts et les principes inscrits dans notre Charte.

19. Il ressort, sans aucun doute, des déclarations faites au cours de la vingt-huitième session que les partisans du prince Sihanouk pensaient que les fortunes de la guerre rendraient inutile un nouvel examen de la question du Cambodge cette année. En fait, depuis 1972, la presse a annoncé à maintes reprises que Phnom Penh était à tout moment sur le point de tomber, que la ville était encerclée et qu'elle allait d'un instant à l'autre passer entre les mains de l'autre partie. Tel n'a pas été le cas. Le vent n'a pas tourné dans ce sens. Au contraire, la République khmère est plus fermement établie que jamais. Le Gouvernement de Phnom Penh a raffermi son contrôle sur une zone plus étendue du territoire national et jouit de la loyauté de l'immense majorité du peuple cambodgien. S'il est vrai, comme on le prétend, que la plus grande partie du territoire se trouve maintenant entre les mains de l'autre partie, comment se fait-il que le dirigeant de celle-ci ne soit pas revenu dans ce pays, mais demeure toujours en exil ? Nous espérons que l'Assemblée générale, avec la prudence et la circonspection qui s'imposent, ne se laissera pas persuader de présenter au prince Sihanouk, sur un plateau d'argent, ce que lui-même et ses alliés n'ont pas été en mesure d'obtenir par la force des armes.

20. Les trois principes fondamentaux que j'ai cités au début de ma déclaration, tels qu'approuvés par les pays voisins de la région, qui, par conséquent, sont directement intéressés à la question, s'inscrivent manifestement dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Ils constituent la base du projet de résolution A/L.737/Rev.1.

21. Il est évident qu'il ne suffit pas d'énoncer simplement le principe selon lequel le peuple cambodgien doit pouvoir résoudre pacifiquement ses propres problèmes politiques, sans ingérence de l'extérieur. Les parties autochtones devraient être encouragées ou aidées à engager un dialogue en vue d'instaurer la paix. Nous considérons comme une évolution significative le fait que le 9 juillet la République khmère a lancé directement un appel au Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge afin que celui-ci vienne à la table des négociations, sans conditions préalables. N'est-il pas clair que la République khmère désire la paix, uniquement la paix, lorsqu'elle prie l'autre partie de s'asseoir à la table des négociations sans conditions préalables ?

22. Etant donné l'habileté et la compétence remarquables du Secrétaire général des Nations Unies — qui en donne actuellement la preuve au Moyen-Orient — nous pensons qu'il est, compte tenu de son prestige et de sa personnalité éminente, la personne la plus qualifiée pour aider les parties autochtones à parvenir à un règlement conforme à leur libre choix. Nous affirmons très respectueusement que cela constituerait une approche plus positive que celle qui consis-

terait, pour l'Assemblée générale, à peser de tout son poids en faveur d'une seule partie. Nous ne pouvons pas agir de la sorte. Nous espérons donc que les parties intéressées accepteront l'arbitrage du Secrétaire général et mettront leur confiance dans la bonne foi des Nations Unies.

23. Dans notre région, il y a déjà des exemples où des parties à un différend sont parvenues par elles-mêmes au règlement pacifique de ce différend. Nous espérons qu'un accord semblable à celui intervenu au Laos, où un gouvernement de concorde et de réconciliation nationale a été établi avec succès, interviendra aussi au Cambodge; pourquoi n'en serait-il pas ainsi, si on lui en donne la possibilité, sans intervention extérieure ?

24. Entre-temps, j'aimerais, avec tout le respect dû aux membres de cette assemblée, les prier instamment de s'abstenir de tout acte susceptible de porter préjudice à la décision du peuple cambodgien et de prolonger ses souffrances par de nouvelles pertes de vies précieuses ou de biens. En particulier, nous leur lançons un appel pressant pour qu'ils rejettent le projet de résolution A/L.733/Add.1 à 3, parrainé par l'Afghanistan et d'autres puissances.

25. J'espère que les Etats Membres représentés ici pèseront sérieusement les conséquences graves et dangereuses de cette proposition. Je répète que c'est là une proposition très dangereuse. Aujourd'hui, il s'agit de la République khmère. Quel petit pays sera le suivant ? Aujourd'hui, c'est l'Asie du Sud-Est qui est en cause; quelle sera la région affectée demain ? C'est là un précédent dangereux.

26. Y aura-t-il, par rotation sur le plan régional, une ingérence des Nations Unies dans les affaires intérieures de la même manière qu'il y a rotation entre les groupes régionaux pour la présidence de cette assemblée ? Ou bien, les nations faibles et pauvres de l'Asie seront-elles les seules victimes d'une injustice aussi manifeste ?

27. Je pose ces questions à mes collègues. Elles ont une importance de grande portée pour nous tous, mais spécialement pour les petites nations, les nations faibles et sans puissance, celles qui ne peuvent compter sur de fortes majorités et qui ne peuvent placer leur confiance que dans la justesse de leur cause.

28. Dans d'autres cas, certains de ceux qui appuient maintenant la proposition dont j'ai parlé se plaisent à invoquer l'esprit de Bandoung. J'ai participé activement à la Conférence de Bandoung². J'étais membre du comité qui en a rédigé le communiqué. Je sais donc ce que signifie l'esprit de Bandoung. Cette évocation de l'esprit de Bandoung est une moquerie. Leur proposition, en pratique, est exactement l'opposé de l'esprit de Bandoung. Elle revient à bafouer le principe du respect des droits souverains de chaque Etat Membre; que nous prétendons défendre.

29. Voilà pourquoi je suis venu spécialement des Philippines. Je répète que j'étais à la Conférence de Bandoung et que la proposition qui nous est soumise est absolument contraire à l'esprit de cette conférence. Notre vote contre cette proposition sera une affirmation de principe et, en même temps, un appel à la conscience et au sens de justice des membres de cette assemblée, en laquelle nous avons foi.

30. M. RAE (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai récemment transmis au Secrétaire général le message suivant du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Canada, M. J. MacEachen :

“Le Gouvernement et le peuple du Canada sont profondément attristés du décès d'U Thant qui, au cours des années qu'il a passées aux Nations Unies en tant que secrétaire général, a fait preuve d'un dévouement complet et désintéressé aux principes énoncés dans la Charte et au bien-être de l'humanité. En vous exprimant notre tristesse, à vous qui êtes le successeur d'U Thant, je vous prie de transmettre l'expression de notre sympathie à sa veuve et aux membres de sa famille.”

31. Nous avons écouté avec la plus grande attention la déclaration émouvante du Ministre des affaires étrangères des Philippines, M. Carlos Romulo. Nous savons quelle a été sa contribution, au cours des années, aux travaux et aux efforts des Nations Unies.

32. La délégation canadienne voudrait expliquer brièvement sa position sur la question dont l'Assemblée est actuellement saisie. Le Gouvernement canadien reconnaît le Gouvernement de la République khmère comme étant le gouvernement légitime du Cambodge et il appuie le droit de ce gouvernement de conserver son siège à l'Assemblée générale, en tant que Membre des Nations Unies. En outre, nous croyons fermement que les problèmes intérieurs du Cambodge doivent être résolus pacifiquement par le peuple khmer lui-même. Ce peuple devrait avoir la possibilité de déterminer son avenir politique à l'abri de toute ingérence de l'extérieur quelle qu'elle soit. En conséquence, nous nous opposons à toute intervention de l'Assemblée dans la situation politique intérieure du Cambodge; nous nous opposons à ce qu'elle préjuge en quoi que ce soit les décisions du peuple cambodgien.

33. Le Canada a parrainé le projet de résolution A/L.737/Rev.1 par lequel l'Assemblée prie instamment les parties directement intéressées d'engager des pourparlers, prie le Secrétaire général de fournir l'assistance nécessaire aux parties et demande à tous les Etats Membres de respecter l'issue des pourparlers. Cela nous semble l'approche la plus raisonnable et la plus équitable que l'Assemblée puisse adopter à l'égard de la situation complexe qui existe au Cambodge. Pour cette raison, nous estimons que l'Assemblée générale devrait adopter ce projet de résolution et l'examiner par priorité.

34. Les délégations devraient réfléchir sérieusement aux conséquences que pourrait entraîner la proposition alternative. L'Assemblée générale ne devrait pas prendre parti sur la question de la représentation du Cambodge, car cela reviendrait à préjuger la décision du peuple khmer lui-même quant à son avenir politique, et risquerait de prolonger les souffrances et de multiplier les pertes de vies au Cambodge.

35. Le projet de résolution A/L.733 et Add.1 à 3, sans aucun doute, préjuge la question. Nous répétons que le peuple du Cambodge doit résoudre lui-même les problèmes politiques de son pays à l'abri de toute ingérence extérieure, et c'est cette solution que nous recommandons aux membres de l'Assemblée.

36. M. BELLIZZI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord associer ma délégation à l'hommage que vous-même et d'autres représentants avez rendu à l'occasion du décès de notre illustre ancien secrétaire général, U Thant.

37. Nous nous souviendrons toujours des efforts, du dévouement infatigable à la cause de la paix, de la modestie et du sens humanitaire d'U Thant, si longtemps étroitement associé aux Nations Unies. A sa veuve, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la Birmanie, ma délégation tient à exprimer sa profonde sympathie et ses condoléances.

38. J'ai déjà eu l'occasion, dans la déclaration que j'ai faite le 9 octobre [2263^e séance], au cours de la discussion générale, de souligner que la politique étrangère de mon gouvernement est fondée sur un objectif fondamental : celui d'établir la paix et la sécurité dans le monde. Les événements qui se sont produits récemment à Chypre et au Proche-Orient ont prouvé clairement, une fois de plus, qu'une crise qui se produit dans une région particulière est inévitablement une menace à la paix et à la sécurité de tous et qu'aucune région, aucun pays ne peut s'estimer à l'abri de troubles qui se produisent à un endroit, si distant soit-il. Cela est amplement prouvé par l'anxiété qu'éprouvent les pays proches ou lointains du lieu où ces troubles se produisent.

39. La situation au Cambodge est un autre cas de menace à la paix internationale. Ce qui se passe là-bas nous concerne tous, et nul ne saurait dire que la question n'intéresse que les pays de la région. Les principes de la sécurité internationale collective exigent l'engagement actif de tous les Etats, et aucun pays ne saurait se soustraire à son devoir : chacun doit apporter sa contribution, si modeste soit elle, au renforcement de la paix et de la sécurité.

40. On a voulu présenter la question comme un problème complexe et délicat, mais en réalité la décision à prendre est très nette : nous devons dire quel est le gouvernement authentique et légitime du peuple cambodgien, en droit de représenter ce peuple dans notre organisation. Est-ce le régime de Lon Nol, ou est-ce le Gouvernement royal d'union nationale dirigé par le prince Norodom Sihanouk ? Après avoir analysé les renseignements dont nous disposons, ma délégation estime que le régime Lon Nol n'est qu'un gouvernement fantoche, entièrement tributaire d'une aide financière et militaire étrangère et sans le moindre appui populaire dans le pays même. De plus, il ne contrôle plus actuellement qu'une toute petite partie du territoire cambodgien, sur lequel il aurait d'ailleurs depuis longtemps perdu la mainmise sans l'assistance étrangère massive dont j'ai déjà parlé.

41. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, avec à sa tête le prince Norodom Sihanouk, non seulement a été officiellement reconnu par plus de 60 pays comme le seul gouvernement légitime du Cambodge, mais jouit de l'appui quasi unanime de la population cambodgienne et contrôle 90 p. 100 du territoire. On serait porté à se demander comment un chef national prétendument chassé du pouvoir par le mécontentement populaire pourrait en si peu de temps regagner la confiance et l'appui de ce peuple même s'il était censé opprimer. La réponse va de soi. L'expulsion du prince Norodom Sihanouk n'était

pas le fait de la volonté populaire mais le résultat d'un complot inspiré, organisé et exécuté par des agents étrangers. En effet, si son départ était vraiment, comme on l'a prétendu, voulu par le peuple, le prince Sihanouk, sur le plan politique, serait tombé dans l'oubli. Toutefois, sa déchéance, c'est fort évident, était due à des éléments étrangers, et le peuple cambodgien en masse s'est rallié à sa cause et se trouve à la veille de la victoire complète. Quant aux usurpateurs actuels, ils seront inévitablement chassés de la petite zone qu'ils parviennent encore à contrôler et le monde verra alors de quoi il s'agit vraiment : d'une petite minorité qui, grâce à sa complicité, a pu bombarder intensivement et sans pitié le Cambodge, semant la mort et la destruction.

42. Pour qui veut regarder les choses en face, une conclusion dominante ressort de la déchéance illégale du prince Sihanouk : la politique de neutralité du chef du Cambodge pendant la guerre du Viet Nam était un obstacle sérieux à l'effort militaire de l'une des parties au conflit. La seule réponse était donc de chasser Sihanouk du pouvoir par tous les moyens possibles, en essayant de donner à cette expulsion un air de légalité.

43. Malte, petit pays non armé, voué à la paix et aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, ne pourra jamais admettre que l'on puisse chasser du pouvoir un chef national à coup d'intrigues de l'étranger et de pots de vin. Des révélations récentes à propos d'événements survenus dans d'autres parties du monde ont bien montré, s'il en était encore besoin, que ces manifestations inadmissibles d'ingérence étrangère dans les affaires internes d'Etats souverains étaient toujours, hélas, une réalité du monde contemporain.

44. Le monde a bien vu que c'était le prince Sihanouk qui était à la tête du peuple cambodgien lorsqu'il a représenté son pays à la quatrième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en septembre 1973. Cette conférence a adopté une déclaration politique par laquelle elle reconnaissait le Gouvernement royal d'union nationale comme le seul gouvernement légitime et authentique du Cambodge³ et dans sa résolution sur le Cambodge, la Conférence rappelle "la légalité et la légitimité du Gouvernement royal présidé par le prince Norodom Sihanouk, victime du coup d'Etat contre la neutralité cambodgienne"⁴. Mon pays était signataire de cette déclaration, et nous l'appuyons entièrement.

45. En reconnaissant collectivement le prince Sihanouk comme le chef légitime du peuple cambodgien, la Conférence d'Alger a précipité la défaite inévitable du régime illégal de Lon Nol. Pour prendre sa décision, elle disposait de toutes les preuves nécessaires. Certes, je n'entend nullement suggérer que cette assemblée doit automatiquement apposer son sceau à tout ce qui peut être décidé dans d'autres instances internationales, si hautes soient elles. Mais elle devrait à coup sûr étudier très soigneusement, avec la plus grande attention, une déclaration faite au nom des chefs d'Etat de quelques 75 pays. Ma délégation ne veut pas dire non plus que les pays non alignés sont moralement les seuls à pouvoir imposer leur opinion au reste du monde, ou même imposer un gouvernement à un pays donné. Mais la réciproque est vraie,

et aucune puissance à elle seule, si influente soit-elle, n'en a le droit.

46. On a trop souvent argué en cette assemblée de la non-ingérence dans les affaires internes des Etats pour que pareil prétexte soit très convaincant dans des cas — et celui qui nous occupe en est un — où il s'agit évidemment d'une excuse pour ne pas redresser un état de choses visiblement injuste. L'exemple le plus notoire a été la question des rapports entre l'Afrique du Sud et l'Organisation : le Conseil de sécurité s'est vu dans l'impossibilité d'agir.

M. Verret (Haïti), vice-président, prend la présidence.

47. Mon gouvernement est pour la non-ingérence. Mais cela ne signifie pas que nous devons nous taire face à l'injustice et à l'agression. Pour nous, s'abstenir de toute immixtion ne signifie pas éluder nos responsabilités, mais bien plutôt condamner l'intervention étrangère injustifiée où et quand elle se produit. Dans un article sur le Cambodge paru dans le *New York Times* de lundi dernier, on admettait franchement que la seule raison pour laquelle le régime de Lon Nol surnageait était l'aide économique et militaire massive des Etats-Unis. De toute évidence, cette assistance n'a pas pour but de secourir un allié assiégé qui voit l'ennemi étranger à ses portes; c'est un effort tenté pour étayer un régime fantoche aux prises avec la colère justifiée de son propre peuple, et pour empêcher les Cambodgiens d'exercer librement leur droit de choisir leur propre gouvernement.

48. Un autre argument trompeur que l'on entend souvent c'est que puisque le Gouvernement royal d'union nationale ne contrôle pas tout le territoire du Cambodge, nous devrions attendre le cours des événements et non pas les précipiter en ne reconnaissant plus, aux Nations Unies, le régime illégal de Lon Nol. Cet argument ne tient pas compte du fait que non seulement Lon Nol ne contrôle pas tout le territoire du Cambodge mais qu'il n'exerce ce contrôle que sur une toute petite fraction de ce territoire. De même, cet argument accorde très peu de crédit à la mémoire des Membres de l'Organisation, qui se souviennent l'avoir entendu pendant de nombreuses années par le passé, dans le cadre d'efforts laborieux faits pour empêcher la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime aux Nations Unies.

49. Enfin, à ceux qui affirment que le Gouvernement royal d'union nationale n'a pas de siège permanent de gouvernement, qu'il n'exerce pas véritablement une administration stable et qu'il ne contrôle pas effectivement certaines régions comme il le prétend, on ne peut que rappeler que ces mêmes arguments ont été avancés dans cette enceinte, il n'y a pas si longtemps, à propos d'une autre question qui est maintenant enfin résolue. Je veux parler de la République de Guinée-Bissau, dont l'existence même a été niée par de nombreux représentants qui refusent aujourd'hui de reconnaître l'existence du Gouvernement royal d'union nationale. De même que le peuple de la Guinée-Bissau est sorti victorieux de sa longue lutte et que ses représentants siègent maintenant parmi nous, nous prédisons avec confiance la victoire finale du peuple du Cambodge.

50. Par le projet de résolution A/L.733 et Add.1 à 3, présenté le 1^{er} octobre 1974, et dont Malte est

un des auteurs l'Assemblée est invitée à prendre la décision historique de restituer au Gouvernement royal d'union nationale, et donc au peuple cambodgien, sa représentation légitime aux Nations Unies, en tant que seul représentant de droit du Cambodge. En votant pour ce projet de résolution, l'Assemblée éliminera l'injustice commise envers le Cambodge par la subversion et l'agression étrangères.

51. Par ailleurs, le projet de résolution A/L.737/Rev.1 n'est en effet rien de plus qu'une tentative d'induire l'Assemblée en erreur pour qu'elle renvoie, encore une fois, le débat sur le point dont nous sommes saisis, permettant ainsi à la clique de Lon Nol de conserver le siège qu'elle a usurpé au sein de notre organisation. Ceci est confirmé s'il en était encore besoin, par la demande dont nous sommes saisis dans le document A/9875 visant à accorder la priorité au projet de résolution A/L.737/Rev.1. Non seulement cette requête est contraire aux règles et à la pratique de l'Assemblée générale, mais elle constitue, aussi une manœuvre évidente pour tromper l'Assemblée et l'empêcher de se prononcer sur une question dont elle est saisie en bonne et due forme, à savoir le rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies. Si l'Assemblée veut être fidèle à ses principes, elle ne peut que repousser des manœuvres aussi indignes. En agissant ainsi, elle aidera d'une façon inestimable à rehausser son propre prestige et à servir la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

52. M. TEMPLETON (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout d'abord à exprimer la douleur ressentie par mon gouvernement et ma délégation à l'annonce du décès d'U Thant, éminent Asiatique, serviteur dévoué des Nations Unies, qui a œuvré inlassablement pour la paix.

53. La Nouvelle-Zélande n'est pas un voisin immédiat du Cambodge et la question de savoir qui devrait représenter ce pays aux Nations Unies n'en est pas une qui devrait normalement intéresser particulièrement mon gouvernement. En fait, la Nouvelle-Zélande estime que toute décision touchant le Gouvernement du Cambodge est une question regardant le peuple cambodgien seulement. Si deux autorités rivales avaient envoyé à l'Assemblée deux délégations se réclamant du droit de représenter le Cambodge, l'Assemblée aurait eu une question légitime à examiner. Tel n'est pas le cas; un gouvernement cambodgien, formé de façon constitutionnel et résidant dans la capitale, a envoyé une seule délégation pour le représenter.

54. Par conséquent, à notre avis, l'Assemblée n'a pas à examiner de question relative à la représentation du Cambodge aux Nations Unies. Toutefois, ce qui inquiète mon gouvernement c'est la guerre civile sanglante qui se poursuit au Cambodge et dont on ne voit pas la fin. Mon gouvernement voudrait que des conditions pacifiques soient rétablies au Cambodge le plus rapidement possible afin que le peuple cambodgien tout entier puisse librement choisir la forme de gouvernement qui lui semble le mieux adapté à ses besoins. Toute tentative visant à imposer une solution de l'extérieur ou à exercer des pressions susceptibles d'affecter la décision finale du peuple cambodgien devrait, à notre avis, être rejetée de la façon la plus

énergique. Une décision de l'Assemblée visant à renvoyer la délégation du Gouvernement khmer actuel — délégation qui siège ici et qui a été acceptée par le passé — pour accueillir une délégation qui n'est pas ici et qui, en outre, représente un gouvernement qui n'est pas établi au Cambodge, constituerait un genre de pression auquel nous sommes opposés et qui, à notre avis, pourrait créer un précédent extrêmement dangereux.

55. Il y a une autre raison pour laquelle la Nouvelle-Zélande s'est activement occupée de cette question, au point de se porter coauteur du projet de résolution A/L.737/Rev.1.

56. La Nouvelle-Zélande n'est pas un voisin du Cambodge, mais elle entretient des rapports extrêmement amicaux avec cinq pays voisins du Cambodge : L'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et les Philippines, qui forment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE]. Les membres de l'ANASE se sont clairement prononcés sur cette question tant dans les déclarations qu'ils ont faites au cours du débat général qu'au cours de la discussion actuelle. En fait, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Philippines a fait connaître leur position de la façon la plus claire il y a seulement quelques minutes. Tous les membres de l'ANASE se sont portés coauteurs du projet de résolution A/L.737/Rev.1. Notons, en passant, qu'aucun des voisins du Cambodge, à l'exception de la Chine, ne s'est porté coauteur du projet de résolution A/L.733 et Add.1 à 3. En fait, bien que ce projet de résolution ait comme auteurs un nombre considérable de pays d'autres régions, il n'en a pas, à part la Chine, de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est ou de l'Asie de l'Est.

57. Aucun représentant de l'ANASE n'a parlé de façon plus éloquente de cette question que le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik, lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée, lors du débat général, le 24 septembre. M. Malik a dit alors que son gouvernement n'avait rien contre le prince Sihanouk ou le prétendu gouvernement royal. Il a ajouté :

“Mais le Parlement khmer, son propre parlement, élu par le peuple khmer conformément à la Constitution khmère, l'a déposé, et il émet maintenant ses prétentions au gouvernement de son pays alors qu'il est en exil dans la capitale d'un pays étranger.”
[224^e séance; par. 31.]

58. M. Malik a souligné que si l'Assemblée devait reconnaître de tels régimes en exil, non seulement cela reviendrait à s'ingérer dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un Etat, mais cela créerait également un précédent dangereux pour la structure même des Nations Unies. C'est au peuple, a-t-il dit, qu'il appartient de choisir, et les Nations Unies ne doivent pas prendre pour pratique d'imposer un gouvernement à un peuple.

59. “Mieux vaut laisser le choix au peuple lui-même”. Cette phrase reflète si exactement la position de mon propre gouvernement que la Nouvelle-Zélande s'est jointe à l'Indonésie et aux autres membres de l'ANASE pour parrainer un projet de résolution offrant une option différente de celle qu'offrent ceux qui ont fait inscrire la question, une option qui, croyons-nous, est bien préférable au texte de ces

derniers, en ce sens qu'elle a pour but de régler de façon pacifique la question cambodgienne grâce à des négociations entre les parties autochtones.

60. Hier, dans sa déclaration, le représentant de la Chine a fait de nombreuses remarques sur lesquelles je ne suis pas d'accord, mais il a fait une observation qui recueille le plein assentiment de ceux qui appuient l'idée de pourparlers de paix. En fait, il a répété ce que M. Malik, a dit, et ce que les pays de l'ANASE disent depuis longtemps — et je le cite : "... les affaires du Cambodge doivent être décidées par le peuple cambodgien lui-même" [2298^e séance, par. 76].

61. Mais alors, dans ces conditions, pourquoi, lui-même et ceux qui ont présenté la question cherchent-ils à faire en sorte que cette assemblée décide de la question de savoir qui est le seul représentant légitime du peuple cambodgien et de l'Etat du Cambodge ? Pourquoi ces pays s'opposent-ils à une résolution demandant que des pourparlers aient lieu entre les parties autochtones au Cambodge, ce qui est certainement le meilleur moyen de régler les différends qui existent à l'heure actuelle à l'intérieur du pays ?

62. Ma délégation a pris note des observations faites par le Secrétaire général à propos de la situation en Indochine dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation et plus particulièrement de son espoir que "le moment viendra où l'Organisation des Nations Unies pourra jouer un rôle plus actif dans la recherche de domaines de coopération avec tous les éléments dont les intérêts et les aspirations sont les facteurs de l'établissement d'une paix solide et juste dans la région" [A/9601/Add.1, sect. IX, p. 8]. En fait, nous croyons que, pour le Cambodge, le moment est venu où le Secrétaire général lui-même, agissant avec la stricte impartialité propre à sa fonction, peut jouer un rôle utile pour aider les parties à se réunir et engager des pourparlers en vue d'un règlement pacifique. Les auteurs du projet de résolution A/L.737/Rev.1 ont donc pris l'initiative de demander au Secrétaire général, au paragraphe 2 du dispositif, d'accorder l'assistance nécessaire aux parties.

63. De toute évidence, il ne serait pas approprié que l'Assemblée essaie d'aboutir à une décision sur la question de la représentation qui préjuge le résultat des pourparlers de paix que nous envisageons. C'est pourquoi les auteurs du projet de résolution A/L.737/Rev.1 ont demandé que l'on prenne d'abord une décision sur leur proposition et que l'Assemblée ne prenne aucune autre mesure à propos de cette question à la présente session.

64. D'ailleurs, il est absurde de prétendre que cette proposition est contraire au règlement intérieur. L'article 91 de ce règlement prévoit que l'Assemblée votera sur les propositions selon l'ordre dans lequel elles ont été présentées, à moins qu'elle n'en décide autrement. Ce qu'on a proposé, dans ce cas précis, c'est que, pour des raisons valables et importantes, nous en décidions justement autrement. L'Assemblée est parfaitement habilitée à changer l'ordre des projets de résolution et les précédents sont nombreux à ce propos.

65. Nous avons fait cette proposition avec l'espoir que, si toutes les parties entament des pourparlers avec la volonté sincère de négocier, l'on pourra trouver pour la question du Cambodge une solution qui

résoudra le problème de la représentation dans le contexte d'un règlement plus ample. Ce faisant, nous repousserions la tentation qu'a l'Assemblée d'intervenir dans les affaires intérieures du peuple khmer, établissant par là un précédent qui susciterait auprès des gouvernements ici représentés les inquiétudes les plus graves.

66. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : U Thant est mort, mais son dévouement à la cause de la paix universelle vit toujours en nous. Il m'a dit un jour qu'il lui semblait que l'homme ne peut apprendre que par la souffrance, et il m'a demandé si je pensais que l'humanité pouvait être encore sauvée.

M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.

67. J'ai répondu que si les Nations Unies échouaient, comme a échoué la Société des Nations avant elles, il y aurait alors bien peu d'espoir pour la survie de l'homme.

68. J'ai alors essayé de le persuader d'accepter un troisième mandat comme secrétaire général de cette organisation. Il m'a répondu : "Mon frère, je suis fatigué, et personne ne doit être considéré comme indispensable quand il s'agit d'apporter la paix dans le monde."

69. U Thant a été délivré de ses souffrances. Il a constitué le meilleur exemple, pour nous tous, en cette organisation. Que le Créateur de l'univers garde son âme en paix !

70. Ce qui a été dit par beaucoup d'entre nous à la vingt-huitième session vaut encore aujourd'hui. Cette même question du Cambodge est encore pour nous l'objet d'une profonde préoccupation car, hélas, après 29 ans, nous en sommes encore à recourir à des tactiques stériles. Et je crois que j'ai le droit de dire cela, car j'ai vu comment cette organisation, maintes et maintes fois, a oublié que chaque Membre doit faire preuve d'un esprit de justice et doit assumer ses responsabilités de la façon la plus sérieuse.

71. Je ne pourrais faire mieux que de puiser dans le compte rendu de l'année dernière et de citer en partie ce que j'avais déclaré — et non pas suggéré — être la vérité :

"Je ne puis qu'être franc, non seulement parce que c'est ma nature, mais parce que, plus que jamais, nous devons chercher à être fidèles à nous-mêmes; et ne pas voter uniquement par groupes mais voter au mieux de nos possibilités, sur la base d'une analyse qui doit avoir pour but d'établir la vérité et ce qu'il convient de faire.

"Les superpuissances et la plupart de ceux qui les suivent n'ont pas changé leur politique qui, le plus souvent, se fonde sur les principes d'équilibre de la puissance et du maintien de zones d'influences fixes.

"On aurait pu penser qu'après que la prétendue détente eut été proclamée et que l'on eut dit qu'elle ouvrait la voie à une compréhension meilleure entre les superpuissances, une situation différente existerait. Mais nous voyons que malheureusement pour elles et, certes, pour nous tous aussi, ce n'est que du bout des lèvres que l'on rend hommage à une prétendue meilleure atmosphère politique entre elles.

“... ”

“Mais avons-nous encore des communistes et des capitalistes en tant que tels de nos jours ? Bien entendu, les systèmes existent toujours, mais dans quelle mesure ? J’ai dit au cours de cette session, et je le répéterai à nouveau, que les capitalistes deviennent socialistes par usure, alors que les pays communistes vont vers le capitalisme par une évolution accélérée.

“Pourquoi dis-je cela ? Les superpuissances sont-elles vraiment en train de lutter l’une contre l’autre par personnes interposées afin de maintenir leurs systèmes politiques ? Dans une certaine mesure, il peut en être ainsi. Mais dans une grande mesure, les superpuissances, comme d’ailleurs les petits pays et tous les Etats, ont des intérêts nationaux mesquins. Lorsque cela leur est utile, comme ce fut le cas à propos de la question de Corée, elles élaborent un consensus. Quand certains d’entre nous ont des réserves au sujet de ces accords tacites... elles échangent leurs points de vue et disent : “Quels sont ces Etats qui viennent nous empêcher de danser en rond ?”

“Aujourd’hui, du haut de cette tribune, je ne vais empêcher personne de danser en rond, parce qu’il n’y a ni danse ni danseurs. Il n’y a aucun accord, aucun compromis, il n’y a pas de bonne volonté, il n’y a pas confiance réciproque. Il y a méfiance. Une chose est certaine : chacune des superpuissances veut s’assurer sa propre sphère d’influence. Quoi que nous disions, quelle que soit la justification que nous invoquions pour notre politique, les faits sont toujours là qui nous confrontent, comme ils confrontaient le monde avant 1914 : équilibre des forces et sphères d’influence⁵.”

72. Je pourrais continuer et donner lecture de ma déclaration de l’année dernière sur la question du Cambodge, mais je ne veux pas abuser de la patience de l’Assemblée. Cependant, pourquoi essayer d’improviser des propos qui ont déjà été prononcés. Pourquoi ne pas les répéter correctement puisqu’il n’y a pas eu de changement dans les positions. Pour être plus précis encore, qu’il me soit permis de citer d’autres extraits de la même déclaration que j’ai prononcée sur cette question :

“Il n’y a aucune assurance que même le prince Sihanouk ait le contrôle de la population du Nord. On nous dit que les Khmers rouges jouent un jeu avec Hanoi et que le prince Sihanouk a perdu le contrôle. Je n’en sais rien. Ce que je sais, c’est qu’il faut que je demande aux superpuissances de laisser les petites puissances tranquilles, tout comme je leur ai dit de nous laisser tranquilles au sujet de notre région. Laissez-nous tranquilles. Elles ne veulent pas nous laisser tranquilles. Elles mènent des guerres par personnes interposées : une guerre par procuration, comme l’a dit mon ami de l’Algérie”, l’ambassadeur Rahal; lorsqu’il se présente à cette tribune, il a l’air d’un empereur romain ou d’un professeur de la Sorbonne. J’ai beaucoup de respect et d’amitié pour lui, mais il est humain et il fait des erreurs comme il m’arrive d’en faire —

“une guerre par procuration. C’est ce qu’elles font, et c’est pourquoi le monde connaît tant de perturbations.

“Supposons que le projet de résolution dont l’Assemblée est saisie soit adopté à la majorité,”

je parle de résolution de l’année dernière qui visait uniquement à changer de têtes au Gouvernement du Cambodge.

“le Président devra alors demander aux représentants du Cambodge qui siègent ici de partir. Supposons qu’il en soit ainsi : la guerre continuera. Et les dirigeants qui jouent à ce jeu vont-ils en pâtir ? Et nous, comme je le demandais à certains de mes collègues qui jouons avec le destin du peuple cambodgien, ou de tout autre peuple, là où il y a une combinaison de superpuissances ? Non; nous nous habillons bien, nous mangeons bien, nous avons un restaurant ici à l’Organisation des Nations Unies.”

Et nos dirigeants — certains d’entre eux — vivent dans des palais ou dans d’excellentes maisons. Mais qui souffre ? Le peuple cambodgien dans son ensemble souffre.

“On oublie, ici, à l’Organisation, que la souveraineté n’appartient pas aux gouvernements mais au peuple.

“Nous l’oublions et c’est pourquoi nous nous trompons si souvent. Avant peu, les peuples du monde devront forcer leurs dirigeants à adopter une nouvelle attitude à l’égard des affaires internationales; sinon, nous allons trébucher et tomber, ici, à l’Organisation des Nations Unies. Et que se passera-t-il alors⁶ ?”

Je laisse la réponse à votre imagination et m’arrêterai de lire.

73. J’ai été véritablement déçu cette année de constater que rien n’est arrivé depuis que cette question a été discutée à l’Assemblée générale en 1973. Il semble que, depuis lors, les positions soient devenues plus rigides; nous votons toujours par groupes, par solidarité politique — “faites ceci pour moi, je ferai cela pour vous” — et il n’est pas étonnant, dans ces conditions, qu’au cours de ces dix dernières années environ, je n’aie voulu être coauteur d’aucun projet de résolution, de façon à demeurer libre. En effet, nous devons tous être engagés à l’égard de la Charte des Nations Unies, de ses principes et de ses buts; comment donc peut-on être l’un des moutons que sont les auteurs si lorsque l’on veut changer d’avis et le dire, on demande : “Etes-vous avec nous ou contre nous ?” Or, la pierre de touche des Nations Unies ne doit pas être : “Etes-vous avec nous ou contre nous ?” Je pourrais n’être ni avec vous, ni contre vous. Tout un quiconque devrait être à même de dire cela. Nous devrions être libres d’utiliser notre jugement et d’envisager ce que seraient les conséquences si nous nous suivions tous comme des moutons en tant que auteurs et si le seul nombre des Etats devait l’emporter. Il n’en est rien. Le pouvoir est entre les mains de trois ou quatre Etats et de leurs clients, qui jouent le même air et qui pensent avoir du pouvoir alors qu’ils n’en ont pas.

74. Il faut donc que la voix de la justice s’élève du haut de cette tribune, sinon nous souffrirons tous. A mon avis, aucun des deux projets de résolution n’est satisfaisant. Je veux parler des projets de résolution faisant l’objet des documents A/L.733 et Add.1 à 3 et A/L.737/Rev.1. Mon respectable ami — je ne

sais pas s'il est encore ici — que j'ai eu le privilège de connaître depuis 1945 et qui n'est autre que l'illustre Romulo — je ne peux plus dire le général Romulo. Il a servi comme général au cours de la seconde guerre mondiale, non pas comme général combattant mais comme général journaliste — est une des personnes les plus remarquables animées de sentiments humanitaires que j'ai connues. Il n'acceptera pas de compromis avec sa conscience, pour quoi que ce soit, et je suis d'accord avec lui pour dire que ce serait un précédent des plus dangereux si l'Assemblée générale s'érigait en juge *in abstentia* pour prendre des décisions définitives et irrévocables sur le point de savoir quelle faction d'un pays représente l'ensemble de la population de ce pays. Qui sommes-nous ? Nombre d'entre nous sont nommés par nos gouvernements, quelquefois afin d'accomplir une tâche précise, non pas tellement pour prendre de grandes décisions, mais plutôt pour nous informer les uns les autres. Or, nous venons ici, quelquefois, nous ériger en juges. Regardez-nous ! Nous avons le nombre de voix. Nous n'avons pas le nombre de voix. Le scrutin sera serré. Il y aura peut-être 50 voix pour et 49 voix contre; par conséquent, que pouvons-nous faire pour obtenir 51 voix ? Nous devrions avoir honte ! La justice peut-elle être servie ainsi ? Sommes-nous ici dans une salle de vente aux enchères ? Nous voulons savoir combien de votes nous pouvons obtenir et ce que nous pouvons faire afin d'inciter un représentant à voter pour nous. S'il ne peut pas voter pour nous, peut-être, alors s'abstient-il. C'est ainsi que cela s'est passé ici, et je dois le dire. Je ne serai pas toujours avec vous. J'ai siégé aux Nations Unies pendant 29 ans, mais je dois dire que notre organisation trébuchera et s'effondrera si nous poursuivons cette politique. Je ne suis pas en colère; c'est simplement mon style. Oui, l'Organisation trébuchera et s'effondrera.

75. Examinons donc les projets de résolution qui nous sont soumis. Je commencerai par le projet A/L.733 et Add.1 à 3. Quels sont les principaux auteurs de ce projet de résolution qui viennent de la région intéressée ? L'Afghanistan et la Chine. Quels sont les autres ? L'Albanie, l'Algérie, le Burundi, la République centrafricaine, le Congo et Cuba : certains sont à 15 000 km du Cambodge et semblent tout connaître de ce pays ! De qui se moque-t-on ici ? La Chine, à juste titre, agit à bon escient, car c'est un Etat Membre de la région. Je ne dis pas qu'elle ait tort ou qu'elle ait raison. Qui suis-je pour dire à la Chine, faisant partie aussi de l'Asie orientale, qu'elle a tort ? J'agirai selon ma conscience et je ne dirai pas à la Chine : "Parce que vous êtes un grand pays de 800 millions d'habitants" — et je respecte le peuple chinois, sa culture et son histoire — "vous avez raison." Non, la Chine n'entendra pas cela de ma part.

76. Voyons maintenant quels sont les auteurs du projet de résolution qui figure au document A/L.737/Rev.1 : l'Australie — qui n'est pas aussi loin du Cambodge que le sont la Guinée ou l'Irak, le Niger, la Roumanie ou le Sénégal — qui fait partie plus ou moins de la région du Cambodge; le Japon — qui est en Asie orientale et je ne pense pas que le Cambodge soit en Asie occidentale —; la Malaisie qui est en Asie du Sud-Est; la Nouvelle-Zélande qui est comme l'Australie, assez proche; les Philippines — et je ne répéterai pas ce qu'a déjà dit notre collègue, le représentant

des Philippines, car ce serait une répétition inutile — ; Singapour; j'aurais souhaité que le Royaume-Uni s'abstienne de figurer dans cette liste; mais il ne l'a pas fait. Le Royaume-Uni a ses difficultés propres, lui aussi, avec l'Irlande. J'aurais souhaité également que l'Uruguay ne se soit pas porté auteur. Je me suis moi-même abstenu; pourquoi ne faites-vous pas comme Baroody ?

77. Mais je constate qu'ils — les Etats-Unis — font preuve de subtilité. Pourquoi devraient-ils se porter auteurs quand ils peuvent en désigner d'autres à leur place ? Ce n'est plus drôle. Ils sont là, je peux en donner l'assurance, dans l'esprit et dans la lettre, comme l'est la Chine dans le premier projet de résolution. Tels sont les faits. Pourquoi devraient-ils apparaître ? Les superpuissances savent comment tirer les ficelles, mais quelquefois elles ont plus de poids en figurant dans des projets de résolution.

78. Soyons francs. S'il n'y avait pas eu d'intervention de la part des grandes puissances en Asie du Sud-Est, y compris au Viet Nam, au Cambodge et en Corée, nous n'aurions pas eu autant de difficultés aux Nations Unies. Mais, comme je l'ai dit, les superpuissances ne laissent pas la possibilité à ces peuples de se prononcer librement, sans aucune pression.

79. A l'avenir — et c'est mon testament si je ne prends plus la parole sur ce sujet — la seule solution est de neutraliser ces pays, comme nous l'avons fait pour l'Autriche, où j'ai joué mon petit rôle dans les coulisses. "Ne nous mêlons pas de l'Autriche", c'est la conclusion à laquelle sont arrivées les grandes puissances. Aujourd'hui, l'Autriche, un des Etats Membres les plus respectés, un des pays les plus civilisés en Europe, est représentée ici.

80. Qu'est-ce qui ne va pas avec le peuple cambodgien ? Qu'est-ce qui ne va pas avec le peuple coréen ? Ils sont plus âgés que ces "enfants" européens de l'histoire, qui n'ont que cinq ou six cents ans de culture et de passé. C'est l'Asie qui est la source de toutes les cultures, l'origine de la culture européenne. Les Indo-Européens sont venus d'Asie. Laissez donc ces peuples en paix, les peuples de Corée, du Cambodge, du Laos et du Viet Nam. Allez-vous leur porter la "civilisation" ? Laissez-les tranquilles.

81. Et maintenant, je m'adresse à mes frères chinois — s'ils me considèrent comme un frère : laissez-les tranquilles; laissez-les régler leurs affaires entre eux. Nous n'avons pas à nous ériger en juges, que nous venions de la même région ou non.

82. J'ai donc estimé que ces deux projets de résolution n'étaient pas satisfaisants et que je devais faire quelque chose à leur sujet, et c'est ce que j'ai fait. Je n'ai pas besoin de lire chaque mot des amendements que j'ai présentés hier [A/L.744 et A/L.745]; les représentants les ont sous les yeux. Je pense que ces amendements constituent une sorte de catalyseur entre les deux projets de résolution; ils forment un pont au lieu de creuser un fossé comme le font les projets de résolution aux Nations Unies, créant une plus grande tension, une plus grande dissension et provoquant toutes sortes de complications.

83. Ils qualifient une personne de "traître", et ils disent aussi que Lon Nol est un "fantoche"; d'autres parlent de Sihanouk comme de "quelqu'un entre les mains des Chinois". Pourquoi ? Vous devez respec-

ter un prince qui s'est révélé une personnalité très capable en Asie du Sud-Est. Vous devez respecter Lon Nol et les gens qui l'entourent. Où est la dignité humaine, la dignité de la personne humaine que nous avons inscrite, en 1948, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Si nous traitons quelqu'un de traître et quelqu'un d'autre de fantoche, qu'y gagnons-nous ? Où se trouvent la valeur et la dignité de la personne humaine ? Considérez-les en tant que personnes.

84. Voici des lettres que j'ai reçues pendant ces deux derniers jours. L'une est de mon bon ami Sambath — un des adjoints, des ministres dois-je dire. Il est avec le prince Sihanouk. Nous étions très amis; nous parlions pendant des heures de nos problèmes communs.

85. Et voici une lettre de mon bon ami, M. Boret.

86. Sambath et Boret étaient amis. L'un est maintenant premier ministre de ce qu'il est convenu d'appeler le Gouvernement Lon Nol et l'autre est un ministre de ce qu'il est convenu d'appeler le Gouvernement royal du Cambodge. L'un est khmer et l'autre est cambodgien. Ils ont même choisi des noms différents. Mais au lieu de rapprocher ces personnes, nous avons creusé non pas un fossé entre elles mais un abîme. Est-ce là notre rôle aux Nations Unies ? Et nous sommes guidés par de mesquines considérations politiques qui, à la longue, ne serviront pas nos intérêts nationaux, car tout ce qui n'est pas basé sur la justice et l'équité chancera et finira par s'effondrer.

87. Voici une lettre très convaincante de mon bon ami Sambath, qui m'a été envoyée de Yougoslavie — je ne vois pas ce qu'ils ont à faire avec la Yougoslavie. Je suppose que cette lettre a été envoyée par la valise diplomatique et mon bon ami y a inscrit la mention "personnelle". Boret n'est pas mon ami parce qu'il est premier ministre. J'ai vu des premiers ministres et j'ai parlé face à face avec des rois, des princes et des chefs de républiques et je leur ai dit ce que je pensais. Les titres ne m'impressionnent pas. C'est une lettre raisonnable et Sambath aussi a écrit de façon très raisonnable. Ils semblent tous deux raisonnables. Pourquoi ne pas les réunir — non pas forcément le prince Sihanouk et M. Lon Nol, mais des personnes animées des mêmes bonnes intentions ? Non, il nous faut deux projets de résolution distincts. Ce jeu devrait être considéré comme dépassé, désuet, stérile.

88. Et comme si cela ne suffisait pas, j'ai reçu des télégrammes. En voici un, et je demande à M. Scali, représentant des Etats-Unis, d'écouter ceci :

"Le pouvoir exécutif des Etats-Unis poursuit une guerre secrète au Cambodge contre la volonté du Congrès et du public."

Comment puis-je savoir ce qui se passe au Congrès et dans le public ?

"Des centaines de personnes sont tuées chaque semaine au nom d'une très large coalition. Vous prions instamment agir pour la paix..."

— Ils s'adressent à moi comme si je pouvais décider de la question —

"... en reconnaissant le gouvernement Sihanouk."

C'est un télégramme envoyé par la Western Union. J'en ai reçu plusieurs autres mais je ne veux pas lasser la patience des représentants en les lisant. Il ne fait pas de doute que nombre d'entre eux ont reçu de telles communications.

89. Comment, en toute objectivité pouvons-nous adopter une décision sur la question qui soit basée sur l'équité et la justice ? Comment ? Ou bien nous nous plaçons du côté de la Chine et nous devenons les antagonistes des Etats-Unis, ou bien nous nous plaçons du côté des Etats-Unis et nous devenons les antagonistes de la Chine. Je ne sais pas très bien où les Soviétiques se situent par rapport à cette question. Leur position semble quelque peu inconfortable à ce sujet. Ils n'ont pas encore parlé. Je crois qu'ils ont un chargé d'affaires là-bas. Si je me trompe, que le représentant de l'Union soviétique me corrige.

90. Le genre de jeu qui se joue ici est celui du caméléon. Est-ce le système ? Allons, il s'agit d'intérêts nationaux égoïstes basés sur l'équilibre du pouvoir et les sphères d'influence. Quel genre de système ? Le grand système socialiste ? Le grand système de la libre entreprise capitaliste ? Voyez le système de la libre entreprise. Il fait banqueroute dans ce pays et dans les pays européens. Il n'y a plus de système. Il y a seulement des peuples qui doivent bien vivre sous leurs gouvernements. En arabe on dit "Le chef d'un peuple est son propre serviteur".

91. J'ai quelques corrections à apporter à mes amendements des deux projets de résolution. Au paragraphe 2 du dispositif de mon amendement, le mot "gouvernements" doit être remplacé par le mot "parties", afin qu'il se lise comme suit :

"Prie le Secrétaire général, après les consultations voulues, de fournir l'assistance nécessaire aux deux parties..."

Et ce pour tenir compte des corrections que j'ai apportées au préambule des deux projets de résolution.

92. Je vais donner lecture de ces amendements, qui sont identiques en ce sens qu'ils devraient pouvoir créer un lien entre les auteurs des deux projets de résolution. J'espère que les auteurs des deux projets de résolution nous éviteront un très long débat de procédure en acceptant mes amendements; dans le cas contraire, je prévois un débat de procédure interminable qui pourrait être suivi d'un débat de fond rempli d'acrimonie, d'accusations et de récriminations, qui tendrait l'atmosphère et engendrerait pour chacun d'entre nous de l'amertume.

93. Mon premier amendement [A/L.744] au projet de résolution A/L.733 et Add.1 à 3 se lit comme suit :

"Remplacer le deuxième alinéa du préambule par le texte suivant :

"Tenant compte du fait que bien que le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le prince Norodom Sihanouk, exerce son autorité sur une partie du Cambodge, le Gouvernement de la République khmère conserve sa juridiction sur un nombre prépondérant de Cambodgiens".

C'est une déclaration de fait. Si quelqu'un peut la contester, qu'il vienne ici et qu'il le fasse.

94. Mon deuxième amendement se lit comme suit :

“Remplacer le troisième alinéa du préambule par le texte suivant :

“Considérant que les droits légitimes des deux gouvernements ne sont valables que s’il s’est avéré que ces droits émanent de l’ensemble du peuple souverain du Cambodge”.

95. Mon troisième amendement se lit comme suit :

“Ajouter l’alinéa suivant à la fin du préambule :

“Consciente du fait que le conflit au Cambodge est soutenu par diverses forces extérieures”.

Qui peut réfuter ce fait ici ?

96. Mon quatrième amendement se lit comme suit :

“Remplacer le paragraphe du dispositif par les paragraphes suivants :

“Demande à toutes les puissances qui exercent une influence” — par courtoisie, je ne dis pas qui s’ingèrent mais qui exercent une influence; nous avons tous une influence les uns sur les autres, que j’espère bonne — “sur les deux parties au conflit d’utiliser leurs bons offices pour amener les deux parties à la conciliation afin de rétablir la paix au Cambodge;”

Rétablir la paix, et non pas élargir le conflit en creusant l’abîme.

97. Le deuxième paragraphe de cet amendement se lit comme suit :

“Prie le Secrétaire général, après les consultations voulues, de fournir l’assistance nécessaire aux deux parties en lutte” — et non pas gouvernements — “qui se réclament des droits légitimes au Cambodge et de faire rapport sur les résultats obtenus à l’Assemblée générale à sa trentième session.”

98. La même rédaction doit également s’appliquer au projet de résolution A/L.737/Rev.1 et je n’ai pas besoin de le répéter. Lorsque vous étudierez soigneusement les textes de ces projets de résolution, vous constaterez que l’intention qui a inspiré mes amendements s’applique également aux deux textes.

99. Si ma mise en garde n’était pas entendue, les conséquences qui en découleraient seraient graves. La guerre continuera et il ne fait pas de doute que les superpuissances feront en sorte que ce jeu d’échec qui se joue dans cette malheureuse région se poursuive. Et comme je l’ai déjà dit à maintes reprises, les superpuissances, elles, ne jouent pas aux échecs avec des pions en bois, mais elles jouent avec le sort du peuple, et cela est injuste.

100. Je suis navré d’avoir pris tant de temps pour expliquer la position telle qu’elle devrait être après mon intervention. J’espère que nous ne continuerons pas à agir comme nous l’avons fait dans le passé et que l’on m’évitera d’élever à nouveau la voix du haut de cette tribune pour dire qu’il y a très peu d’espoir pour la survie de l’humanité.

101. M. HARMON (Libéria) [*interprétation de l’anglais*] : A l’heure où U Thant, ancien secrétaire général des Nations Unies, repose aujourd’hui ici, je tiens, au nom de la mission permanente, de la délégation

libérienne à la vingt-neuvième session de l’Assemblée générale ainsi qu’au nom du Gouvernement et du peuple du Libéria, à adresser, par l’entremise de la délégation birmane, à la famille du disparu et au peuple birman, notre sympathie et nos condoléances profondes à l’occasion de la perte de leur grand et illustre fils.

102. U Thant est arrivé aux Nations Unies à un moment de grande incertitude et de rivalités politiques entre grandes puissances. Cependant, grâce à son calme et son efficacité, il est devenu un personnage influent et il a été en mesure d’établir une meilleure compréhension entre les Etats Membres. C’est pourquoi nous nous souviendrons toujours du rôle important qu’il a joué en contribuant à l’acceptation universelle qui a immensément aidé à renforcer l’image de l’Organisation sur le plan international. Tous ceux qui l’ont connu et ont travaillé avec lui en étroite collaboration chériront à jamais sa mémoire, et nous nous attacherons aux nobles idéaux qu’il a défendus et à l’espoir que cette organisation survivra et continuera de servir partout le genre humain dans sa recherche de la paix, de la sécurité et de la dignité humaine.

103. Lorsque notre délégation a parlé de la question que nous examinons lors du débat de la vingt-huitième session de l’Assemblée générale⁷, elle avait dit que bien que le Libéria est, sur le plan géographique, éloigné de milliers de kilomètres de la République khmère, son attention avait été néanmoins attirée sur cette question en raison de l’intérêt compatissant qu’il portait au déroulement des événements tragiques qui avaient affligé ce pays. En outre, notre déclaration se fondait sur le fait que le Libéria, pays épris de paix, se préoccupait vivement de voir régler d’une manière pacifique les problèmes devant lesquels se trouvent les Etats Membres de notre organisation.

104. C’est pourquoi nous ne ferons pas l’historique de cette question qui a été rappelé bien des fois du haut de cette tribune au cours des deux dernières années. Nous avons notamment pris acte de la déclaration faite à la présente session par le Premier Ministre de la République khmère [2263^e séance] qui nous a donné un résumé raisonnable de la situation qui existe actuellement dans son pays. Par conséquent, en adoptant des mesures précipitées à la présente session, nous ne ferions qu’aggraver le conflit et favoriser ceux qui cherchent à encourager les factions à faire durer cet état de choses.

105. Ma délégation voudrait donc suggérer que l’Assemblée générale évite de contribuer à un conflit persistant en intervenant de quelque façon que ce soit; car par son action elle pourrait encourager de nombreux gouvernements qui se sont eux-mêmes proclamés à utiliser l’Organisation mondiale comme un tribunal de dernière instance où ils seraient reconnus alors qu’ils seraient contestés dans leur pays.

106. Qui plus est, ayant suivi avec beaucoup d’attention les événements survenus en République khmère depuis la vingt-huitième session et éprouvant un respect profond pour les efforts concertés faits par certaines des grandes puissances asiatiques qui ont des frontières communes avec la nation khmère et comprennent ses problèmes mieux que la plupart d’entre nous dont les pays sont très éloignés d’elle, et qui ont formulé de fermes recommandations deman-

dant instamment aux Nations Unies de permettre au peuple khmer, qui doit apprécier lui-même ses propres besoins et aspirations et déterminer son destin, d'exprimer pleinement sa volonté et sa détermination, nous sommes dans l'obligation de dire à l'Assemblée générale que toute résolution visant au rétablissement des droits légitimes du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, à l'Organisation des Nations Unies qui ne prendrait pas en considération la procédure constitutionnelle qui a abouti à la déposition du prince Sihanouk, reviendrait, en fait, à instaurer une procédure qu'il serait difficile de mettre en œuvre et qui pourrait ne pas être justifiée sur le plan juridique. D'autre part, l'adoption du projet de résolution A/L.733 et Add.1 à 3 reviendrait, en fait, à préjuger le droit du peuple de la République khmère de décider quel gouvernement doit le représenter et constituerait une ingérence flagrante dans les affaires intérieures d'un Etat Membre, contrairement aux principes de la Charte des Nations Unies.

107. Parlant hier de cette question [2299^e séance, par. 89 à 103], le représentant du Japon a pu, dans sa déclaration, procéder à une évaluation tout à fait exacte de la situation qui règne en République khmère. La délégation libérienne fait sienne cette évaluation et, en outre, tient à s'associer au représentant du Japon en portant cette très grave question à l'attention de l'Assemblée générale. Le représentant du Japon a dit notamment que la question qui se pose à nous d'une façon très urgente est celle de savoir comment nous pourrions aider le peuple khmer à rétablir la paix. Il a ajouté qu'il était bien tard, mais qu'il n'était pas trop tard pour que notre organisation entreprenne immédiatement des efforts pour aider à mettre un terme aux combats, à rétablir la paix et à épargner à nos frères du Cambodge de nouvelles souffrances, de nouvelles effusions de sang, plutôt que de nous engager dans de nouveaux débats idéologiques. Rien n'aurait pu nous toucher plus que ce qu'il a dit et je me demande combien de membres de la communauté internationale ont mûrement réfléchi à cet important point de vue. La question de la représentation du Cambodge aux Nations Unies, j'en conviens sans réserve, ne se pose pas. C'est pourquoi, au nom de la délégation libérienne, je tiens à m'associer à cet appel urgent et à demander à l'Assemblée générale d'entendre la voix profonde de la conscience et de voter en faveur du projet de résolution A/L.737/Rev.1, laissant aux seules parties autochtones la responsabilité de régler leurs divergences intérieures et de rétablir la paix dans le pays.

108. Pour conclure, ma délégation ayant brièvement exposé sa position sur ce problème demande instamment aux représentants de réfléchir raisonnablement aux conséquences d'un mode d'action contraire à celui que nous avons recommandé et qui pourrait, en fin de compte, continuer de troubler la paix et la sécurité de la région.

109. Nous devons agir avec la plus grande circonscription et la plus grande prudence, sans précipitation, en tenant dûment compte de tous les aspects de cette importante question.

110. Dans ces conditions, qu'est-ce qui semble donc logique et juste aux yeux de la délégation libérienne ? C'est, pour l'Assemblée, d'adopter le projet de résolution A/L.737/Rev.1 par lequel l'Assemblée demande en principe aux parties opposées de s'effor-

cer de résoudre elles-mêmes leurs divergences, de préférence au niveau national. La délégation libérienne espère donc sincèrement qu'un peu plus de temps sera donné au peuple khmer et à toutes les parties intéressées pour chercher à mettre rapidement fin à une situation politique qui relève exclusivement de la responsabilité et de la compétence des parties autochtones — et j'insiste sur le mot "exclusivement". Nous devons également lancer un appel aux parties intéressées pour qu'elles mettent rapidement fin aux souffrances tragiques et aux pertes de vies et de biens dans ce pays.

111. Nous demandons à tous ceux qui exercent quelque influence dans la région d'insister pour que soit réglé rapidement ce problème politique, afin que lorsque nous reviendrons pour la trentième session de l'Assemblée générale, nous soyons encouragés par les progrès réalisés vers le rétablissement de la paix et de la sécurité dans cette région.

112. Nous avons voté pour le renvoi du débat sur cette question lors de la session parce que nous étions convaincus qu'en agissant autrement, nous aurions établi un précédent dangereux, contraire au principe essentiel du droit des Etats et des peuples souverains de décider de la forme de gouvernement qu'ils désirent ou de choisir leurs propres dirigeants, sans ingérence extérieure. Cela dit, j'ajouterai que nous maintenons cette position parce que rien de constructif n'est survenu qui puisse modifier notre point de vue.

113. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La question soumise à l'Assemblée par les deux projets de résolution dont nous sommes saisis est, en fait, très simple. Dans l'un des projets de résolution, l'Assemblée propose que des négociations soient entreprises sans conditions préalables, en vue d'un règlement pacifique du conflit tragique qui sévit au Cambodge. Dans l'autre projet, l'Assemblée exige une solution unilatérale et n'offre que la perspective de la poursuite de la guerre et de nouvelles souffrances pour le peuple cambodgien. Lequel de ces deux choix est-il conforme aux buts sur lesquels est fondée cette organisation ? Laquelle de ces deux voies est-elle préconisée par notre Charte en tant que route à suivre vers la justice et le droit international accepté ?

114. Selon l'un des projets de résolution [A/L.733 et Add.1 à 3] l'Assemblée devrait décider, au nom du peuple khmer, que le Cambodge soit représenté non pas par son gouvernement actuel mais par un régime en exil situé à plus de 3 000 kilomètres de Phnom Penh. Nul ne sera surpris de constater que la seule nation qui se trouve plus ou moins près du Cambodge et qui parraine ce projet de résolution est précisément le pays dans la capitale duquel réside le régime en exil.

115. L'autre projet de résolution [A/L.737/Rev.1] est parrainé par 23 pays, dont 5 sont les voisins les plus proches du Cambodge. Ces pays préconisent un principe fondamental énoncé au préambule du projet de résolution dans les termes suivants : "le peuple khmer doit pouvoir résoudre lui-même ses propres problèmes de façon pacifique, à l'abri de toute intervention étrangère". Par ce projet de résolution, à l'inverse de l'autre, l'Assemblée ne demande pas aux Nations Unies ou à quiconque de préjuger la décision du peuple cambodgien. En fait, elle propose que les Nations Unies contribuent de façon positive à un

règlement de la situation au Cambodge en demandant à toutes les parties intéressées d'entreprendre des négociations. En outre, elle prie le Secrétaire général de fournir aux parties l'assistance nécessaire, ainsi qu'il l'a fait de manière si efficace dans le passé. Enfin, par le projet de résolution dont les auteurs sont des pays voisins du Cambodge, l'Assemblée demande à tous les Etats Membres des Nations Unies de respecter l'issue de ces pourparlers pacifiques entre les parties intéressées, comme mon gouvernement est prêt à le faire. Les Etats-Unis appuient les efforts tendant à une solution de compromis honnête au Cambodge.

116. Je dois toutefois répondre à certains orateurs qui, une fois de plus, au cours de la discussion de cette question, ont lancé des accusations ignominieuses contre les Etats-Unis. Je rejette ces accusations. Elles sont fausses. Si leurs accusations, selon lesquelles une dictature militaire brutale a été imposée au peuple cambodgien, étaient fondées, comment se fait-il alors que le Gouvernement du Cambodge continue de fonctionner efficacement et que le peuple cambodgien poursuive avec un succès croissant sa lutte héroïque contre l'envahisseur, et tout cela longtemps après que les Etats-Unis aient mis fin à leur appui aérien et aient considérablement réduit leur assistance militaire ? Ne serait-ce pas parce que le peuple cambodgien lutte pour son indépendance contre des troupes étrangères se trouvant sur son propre sol ?

117. A notre avis, les tentatives faites par certains orateurs pour présenter leur version particulière de l'histoire cambodgienne constituent un effort visant à détourner cette assemblée des véritables questions, à savoir : quelles sont les seules forces étrangères qui interviennent actuellement au Cambodge et quelles mesures recherche l'Assemblée pour priver le peuple cambodgien de son droit à l'autodétermination ?

118. Pour ceux qui ne connaissent pas ou qui ont oublié l'histoire véritable du Cambodge, il peut être utile de rappeler que le prince Sihanouk n'a pas été renversé par un "coup de palais"; que le Gouvernement du Cambodge qui a destitué le prince Sihanouk en 1970 avait été formé par Sihanouk lui-même moins d'un an auparavant; que l'Assemblée nationale khmère qui avait ratifié la décision et voté unanimement la destitution de Sihanouk, était composée de membres choisis personnellement par Sihanouk et dont il avait appuyé l'élection; que durant toute cette période, tandis que les Cambodgiens luttèrent pour maintenir leur indépendance, toute la présence du Gouvernement des Etats-Unis à Phnom Penh consistait en deux agents diplomatiques et trois attachés militaires; et que les négociations entre le Gouvernement khmer et le Viet Nam du Nord avaient été rompues unilatéralement par ce dernier le 25 mars 1970. Quatre jours plus tard, les forces nord-vietnamiennes et du Vietcong attaquaient les postes militaires et la police khmers. Les hostilités actuelles au Cambodge ont commencé lors de ces attaques.

119. Les Etats-Unis sont fiers du rôle qu'ils ont joué en aidant le Gouvernement et le peuple khmers à repousser les attaques militaires incessantes des insurgés et des forces militaires étrangères. Nous avons cependant également souligné la nécessité d'entreprendre des négociations pour mettre fin à ce

conflit, pour parvenir à la réconciliation, à l'harmonie et à l'autodétermination dans l'ensemble du Cambodge. Les Etats-Unis sont prêts à accepter que le Cambodge soit dirigé par quelque gouvernement que ce soit, mais librement choisi par le peuple cambodgien. Le 12 août, le président Ford déclarait à notre congrès que les Etats-Unis "espéraient qu'une solution de compromis interviendrait le plus tôt possible au Cambodge".

120. Ce ne sont pas les Etats-Unis, ce sont d'autres qui ont refusé de laisser le Cambodge aux Cambodgiens. Il est certain que le Gouvernement de la République khmère n'a élevé aucun obstacle à un règlement négocié. Le 9 juillet 1974, ce gouvernement a offert d'entreprendre des négociations sans conditions, à tout moment, avec tous représentants de l'autre partie cambodgienne, en vue de mettre fin au conflit. Nous avons entendu certains orateurs prétendre que les forces d'opposition au Cambodge contrôlent 90 p. 100 du territoire de ce pays et 80 p. 100 de sa population. Si cela est vrai, nous pouvons nous demander pour quelles raisons l'opposition n'a ni capitale, ni gouvernement, ni parlement, ni mécanisme politique, en fait aucun des attributs normaux de tout gouvernement ? Pourquoi, en fait, le chef d'Etat désigné a-t-il cherché refuge dans une capitale étrangère ? Pourquoi ne rentre-t-il pas dans son pays pour être acclamé par le peuple qui, nous a-t-on dit, attend impatiemment son retour ? Cela paraît être une question raisonnable et essentielle.

121. Passant en revue les comptes rendus, je constate avec surprise que les mêmes orateurs, il y a un an, ont fait des déclarations identiques dans cette salle. Il y a un an, ils ont prétendu que leurs protégés contrôlaient 90 p. 100 du territoire et 80 p. 100 de la population. On aurait pu s'attendre qu'une année de prétendues nouvelles victoires aurait eu son reflet dans des statistiques plus impressionnantes, cette année. Pourquoi ne pas parler aujourd'hui de 98 p. 100 du territoire et de 95 p. 100 de la population ? En fait, pourquoi ne pas ignorer la dure réalité de l'existence du Gouvernement du Cambodge et ne pas parler de 100 p. 100 ?

122. Le fait est que, en dépit d'une rébellion inspirée et aidée de l'étranger et par l'armée du Viet Nam du Nord, le Gouvernement khmer n'a jamais cessé d'exercer son pouvoir sur la grande majorité de la population du Cambodge et le territoire sur lequel elle vit. Il est vrai que les troupes du Viet Nam du Nord et ceux qui les appuient au Cambodge se trouvent dans de nombreuses régions du nord et de l'est de ce pays; mais les partisans de Sihanouk ont négligé de nous expliquer que ces parties du pays sont très peu peuplées.

123. La vérité est que le prince Sihanouk ne retourne pas dans son pays pour diriger son peuple car il n'a pas d'abri sûr au Cambodge, pas de gouvernement réel, pas de partisans vers lesquels il puisse aller.

124. Je voudrais poser cette question : Pourquoi demander à cette assemblée de choisir entre deux prétendants au siège du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies, dont l'un se trouve hors du pays ? Selon nous, les Nations Unies n'ont pas à décider quel est le gouvernement légitime d'un Etat Membre quel qu'il soit.

125. Je prie instamment tous les membres de cette assemblée d'examiner avec soin ce qu'ont dit si éloquemment, au cours de ce débat, les voisins asiatiques de la République khmère. De toute évidence, la grande majorité des Membres des Nations Unies doivent partager leur désir de voir la paix s'établir dans cette partie du monde en laissant au Cambodge le soin de décider de son propre destin. Nous ne pouvons manquer d'entendre leur mise en garde au sujet des dangers que représente la persistance du conflit et de nous associer à leur appel pour un règlement négocié des hostilités actuelles. Il s'agit d'une décision qui met en cause leur propre sécurité et leur propre avenir. Nous qui vivons loin de cette région, en particulier ceux qui en sont très éloignés, nous avons le devoir de respecter leur opinion si nous voulons pouvoir compter sur un même respect à l'égard des problèmes de nos régions.

126. Le Gouvernement des Etats-Unis considère que les Nations Unies ont l'obligation fondamentale d'appuyer le processus de négociations comme constituant le meilleur moyen de régler les différends et les conflits où et à quel moment qu'ils se produisent. Nous sommes convaincus que ce processus répond à l'intérêt réel de toutes les parties à un différend, que ce soit au Cambodge ou ailleurs. Un règlement négocié de la situation au Cambodge aurait dû avoir lieu il y a longtemps. Il faut l'entreprendre mainte-

nant. Sans nul doute, qu'aucun d'entre nous ne peut vraiment désirer prolonger l'agonie de ce pays ou de son peuple. Nous sommes certainement tous d'accord pour estimer qu'il est temps que cessent les combats, que des négociations soient entreprises, que des compromis soient atteints et que les compatriotes soient réconciliés.

127. Le PRÉSIDENT : Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la dépouille mortelle d'U Thant repose près de la salle de méditation et que celles qui n'ont pu encore aller se recueillir devant elle ont la possibilité de le faire.

La séance est levée à 13 h 25.

NOTES

¹ A/9254.

² Conférence de Bandoung des nations afro-asiatiques tenue du 18 au 24 avril 1955.

³ A/9330, p. 14.

⁴ *Ibid.*, p. 65.

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, séances plénières, 2190^e séance, par. 130 à 132 et 135 à 137.*

⁶ *Ibid.*, par. 145 à 147.

⁷ *Ibid.*, 2189^e séance, par. 78.